



**UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER**

## SERVICE DU PATRIMOINE

# Règles de consultation des collections

### **Conditions de consultation :**

Les fonds spécialisés et patrimoniaux des Bibliothèques Universitaires de Montpellier sont consultables uniquement en consultation sur place et à des horaires qui varient selon les bibliothèques.

Accès sans restriction aux imprimés. Cependant, le responsable peut refuser la communication de documents trop fragiles ou en trop mauvais état de conservation.

Accès aux manuscrits sur justification d'une recherche. Les documents originaux ne sont communiqués qu'après avoir épuisé les possibilités des supports de substitution disponibles.

Une pièce d'identité est demandée pour la communication des manuscrits et des archives.

Le nombre de documents communiqués simultanément peut être limité selon leur type et la bibliothèque.

### **Règles de bon usage :**

Ni nourriture, ni boisson (même bouteille d'eau)

Mains parfaitement propres

Utilisation exclusive d'un crayon à papier

Ne pas prolonger le contact des doigts sur le document

Utiliser les supports mis à disposition par la bibliothèque

Suivre les consignes données par le personnel

Manipuler les documents avec précaution (ne pas s'y appuyer, ne pas les ouvrir à 180°...)

Ne pas effectuer de décalque du document